



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 214
(Privé)

Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est

Présentation

**Présenté par
M. Stéphane Tremblay
Député de Lac-Saint-Jean**

**Éditeur officiel du Québec
2004**

Projet de loi n° 214

(Privé)

LOI CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LAC-SAINT-JEAN-EST

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est que certains pouvoirs lui soient octroyés ;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est peut aliéner à titre gratuit l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 480 959 du cadastre du Québec, avec les bâtiments qui y sont érigés portant notamment l'adresse civique 800, rue Tanguay, à Alma, en faveur de Les Papiers Soliderr inc.

2. La présente loi entre en vigueur le *(indiquer ici la date de la sanction de la présente loi)*.

